

## « Agir en SENTINELLE en prévention du suicide »

Durée :

7 heures

Coût :

Réseau public et privé : **120 \$/pers.**  
Groupe de 12 personnes max.

Clientèle :

Population en général, divers intervenants  
d'organismes, etc.

Information

Une action communautaire et concertée visant le dépistage et l'orientation de personnes potentiellement suicidaires vers les ressources appropriées. Il s'agit d'agir ensemble face au suicide en tant que population sensibilisée, informée et outillée. De plus, cette formation est reconnue par la SOFEDUC (Société de Formation et d'Éducation Continue), société qui accrédite des organisations afin d'assurer des standards et normes de qualité de haut niveau dans la conception, animation et gestion de formation continue.

L'objectif d'un tel réseau

Renforcer le filet de sécurité autour des personnes en détresse et ainsi, diminuer les comportements suicidaires et le nombre de suicides.

**Qui sont les Sentinelles ?**

Des adultes ;

- Des personnes volontaires ;
- Des gens formés et soutenus ;
- Des gens susceptibles d'être en contact avec des personnes qui vivent de la détresse.

**Quel est le rôle des Sentinelles ?**

- Reconnaître certains signes de détresse ;
- Établir un contact avec les personnes potentiellement en détresse ;
- Recueillir de l'information en lien avec les difficultés de la personne ;
- Référer vers la ressource appropriée ;
- Effectuer un suivi avec l'intervenant désigné.

**Pourquoi un réseau de Sentinelles ?**

- De nombreuses personnes sont isolées et manquent de soutien social ;
- Plusieurs personnes ne connaissent pas les ressources disponibles ;
- Certaines personnes ont de la difficulté à demander de l'aide ;
- Dans certains milieux, le suicide est considéré comme étant une issue « acceptable » à certains problèmes ;
- Bien que les signes précurseurs soient assez connus dans la population, l'action de référer une personne en détresse vers des ressources d'aide n'est pas toujours bien intégrée.

**Étapes d'implantation d'un réseau de Sentinelles :**

- 1) Évaluer les particularités du milieu ;
- 2) Obtenir l'accord de la direction/coordination ;
- 3) Sensibiliser l'ensemble du personnel et promouvoir le projet ;
- 4) Recruter les futures Sentinelles ;
- 5) Former les Sentinelles ;
- 6) Offrir un encadrement et des suivis de formation.

Pour plus d'information, communiquez avec M. Guy Houde, conseiller au développement – secteur de la formation au 418.683.0933 ou à [ghoude@cpsquebec.ca](mailto:ghoude@cpsquebec.ca), vous pourrez en connaître davantage sur l'ensemble de nos programmes de formation qui s'adressent à toutes les clientèles.